

La Confédération Générale du Travail

« Pour un service public de l'Équipement et de l'Environnement au service du public »

Le Courrier

du Militant de l'Équipement et de l'Environnement

Site fédéral: www.equipement.cgt.fr

N°1292 du 30 JANVIER 2008

Sommaire

	PAGES
■ Agenda	2
■ Infos brèves	2
■ Edito	3
■ ACTION DU 24 JANVIER 2008 DANS LA FONCTION PUBLIQUE :	4-6
 ✓ Communiqué de presse fédéral ✓ Communiqué C.G.T. – Fonction Publique ✓ Communiqué commun des syndicats de la Fonction Publique 	4 5 6
 Compte rendu de la réunion du 16 janvier 2008 entre le secrétaire général du ministère, les préfigurateurs et les syndicats concernant la réorganisation du M.E.D.A.D. 	7-12
■ Lettre commune C.G.T. – F.O. à Jean Louis BORLOO sur l'action sociale	13-14
■ Etat des cotisations 2005 - 2006	15-16

ulletin hebdomadaire de liaison, de documentation et d'information syndicale de la Fédération Nationale CGT de l'Equipement et de l'Environnement – Siège social : 263, rue de Paris - Case 543 – 93515 MONTREUIL CEDEX – Imprimé dans nos locaux – Téléphone : 01.48.18.82.81 – Télécopie : 01.48.51.62.50 – E-mail : fd.equipement@cgt.fr - Site Internet : www.equipement.cgt.fr - Directeur de publication : J.M. RECH – abonnement annuel : 5,34 €, plus numéros spéciaux : 8,23 €-CPPAP : 0709 S 06937. ISSN 1277-6459



AGENDA

30 janvier 2008:

Bureau Fédéral

31 janvier 2008:

C.E. de l'O.F.I.C.T.

1er février 2008 :

Secrétariat de l'O.F.I.C.T.

4 au 8 février 2008 :

Congrès de la Fédération C.G.T. des Services Publics :

Nicolas BAILLE sera présent pour la fédération

6 février 2008 :

Rencontre nationale U.G.I.C.T. « management et développement durable » au conseil économique et social – Nicolas BAILLE pour la fédération

7 février 2008 :

dépouillement des élections des chercheurs de l'Equipement

4 février 2008 :

Réunion au ministère sur l'immobilier de la centrale M.E.D.A.D.

4 février 2008 :

Groupe d'Echanges M.E.D.A.D.

12 février 2008:

Réunion fédérale sur la catégorie C administrative

14 février 2008 :

Secrétariat fédéral

14 février 2008:

Réunion sur l'outil fédéral

14 février 2008:

C.E. de l'U.G.F.F.



INFOS BREVES



<u>Déclaration du 23 janvier 2008</u> Rencontre entre l'U.M.P. et la CGT Mercredi 23 janvier 2008

Ce mercredi 23 janvier 2008, une rencontre entre l'UMP et la C.G.T. s'est déroulée au siège de l'UMP. Cette rencontre a eu lieu suite à une sollicitation de l'UMP qui a engagé une série d'entretiens avec les organisations syndicales et patronales.



Déclaration du 23 janvier 2008 Projet de fusion ANPE-ASSEDIC

Le succès de la mobilisation doit peser sur les débats en cours à l'Assemblée Nationale

Alors que le débat à l'Assemblée Nationale se poursuit jusqu'au 24 janvier, la C.G.T. entend maintenir son action, le mouvement de grève étant reconduit dans de nombreux établissements de l'assurance chômage.



Déclaration du 23 janvier 2008 Négociations pénibilité

Trois pas en arrière...

Le patronat aurait-il fait le choix de ne pas discuter vraiment d'un système de réparation à part entière? Le 23 janvier 2008, s'est tenue la quatorzième réunion de négociation sur la reconnaissance de la pénibilité.



Communiqué du 15 janvier 2008 Le patronat de l'économie sociale exclu du Grenelle de l'insertion

L'USGERES (Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Economie Sociale) ne fait pas partie du groupe de travail « employeurs » du Grenelle de l'insertion, alors que l'ensemble des organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA et FNSEA) siègent au sein de cette instance. Un paradoxe que relève l'USGERES dans un communiqué.



Déclaration du 24 janvier 2008 Réforme de la représentativité

Adoption du calendrier de négociations et déclaration C.G.T.

La première séance de la négociation sur la réforme de la représentativité s'est tenue le 24 janvier pour examiner les thèmes mis en débat et le calendrier des réunions. Les représentants de la C.G.T. ont proposé que la négociation débute sur le sujet qui concerne le plus directement les salariés : la manière dont sont négociés et validés les accords d'entreprise, les conventions collectives et les accords interprofessionnels, qui conditionnent les droits et acquis sociaux dont ils jouissent. Au déficit de démocratie sociale qui caractérise notre pays, doit se substituer la prise en compte dans les négociations d'une représentativité syndicale fondée sur le votre des salariés.

Cette proposition ne fait pas l'unanimité par les confédérations syndicales.



Communiqué du 22 janvier 2008

Non à la pénalisation du travail social

Un communiqué commun Ugict et Cgt

Deux intervenantes salariées de France Terre d'ASILE 6 association créée en 1971 pour l'aide aux demandeurs d'Asile – ont été interpellées et placées en garde à vue en novembre 2007, pour aide, « au séjour irrégulier ».



<u>Déclaration du 21 janvier 2008</u> <u>Rapport Attali</u>

Quelques idées neuves mais surtout de vieilles recettes

Il n'est pas question de prendre « le Rapport Attali » à la légère car il sera un élément du débat ouvert sur le contenu des réformes à promouvoir. Le diagnostic posé dans le résumé introductif du document, est la partie la plus intéressante du document. Mais ensuite parmi les 300 propositions, le déséquilibre est patent entre quelques propositions d'amélioration de la situation des salariés et l'avalanche de remises en cause prônées.

Ministère de l'Ecologuie, du Développement et de l'Aménagement Durables

- ✓ <u>Arrêté du 27 décembre 2007</u> autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement de contrôleurs des travaux publics de l'Etat.
- Arrêté du 5 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2001 modifié fixant la liste des emplois ouvrant droit à la nouvelle bonification indiciaire au titre de la politique de la ville dans les services du ministère de l'équipement, des transports et du logement.
- Arrêté du 2 janvier 2008 modifiant l'arrêté du 27 février 1995 fixant le programme et les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'aviation civile.
- Arrêté du 21 décembre 2007 fixant les taux de promotion dans les corps du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables à compter de l'année 2008.
- Arrêté du 3 janvier 2008 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.
- Arrêté du 3 janvier 2008 fixant le nombre de places offertes au titre de l'année 2008 à l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur divisionnaire des transports terrestres.
- Arrêté du 3 janvier 2008 autorisant au titre de l'année 2008 l'ouverture d'un concours pour le recrutement de techniciens supérieurs de la Météorologie.





LE GRAND « FOUTAGE » DE GUEULE.

Notre beau et brillant gouvernement – je dis brillant comme le strass et les paillettes – emprunt d'une immense sollicitude envers le bon peuple salarié, essuie des larmes de crocodile quand il évoque le pouvoir d'achat.

« Oui, c'est ça... il y a bien un problème de pouvoir d'achat chez les salariés » dixit l'orateur de l'Elysée. Et de décliner par le menu l'ensemble des mesurettes censées redonner du tonus à nos portefeuilles : rachat de jours ARTT, indexation des loyers sur l'inflation, etc......

En 2007, les agents du MEDAD se sont même vus autorisés à racheter des jours épargnés sur un compte épargne temps (CET)... pour ceux qui en possèdent un.

Les plus crédules pourraient croire en la sincérité de ce gouvernement de people-droite, à son intention bienveillante d'accroître leur piètre rémunération, tout au moins d'en éviter la dégradation. La réalité, c'est une entreprise de démagogie comme rarement on en a vu jusqu'ici.

Plus drôle encore! Avec le MEDAD, c'est carrément l'heure du grand foutage de gueule. En DDE et ailleurs!!

L'on vous rachète des jours de RTT...pour une bouchée de pain (80 Euros brut pour la catégorie B, 65 Euros brut pour la catégorie C, quelque soit le grade). Mais si l'on vous retient un jour de grève, alors là c'est plus le même tarif !!!!!!! c'est plein pot.

Mieux encore, le ministère n'a-t-il pas posé - en grand défenseur des intérêts des agents - le principe du maintien des rémunérations dans le cadre des transferts et réorganisations de service ? Oh Que si !! Mais partout les agents voient leurs indemnités spécifiques de service (ISS) descendues en flamme... pour des raisons techniques explique l'encadrement des DDE aux Contrôleurs et techniciens supérieurs qui demandent des comptes. Ah bon !

Eh oui, le départ vers les DIR de nombreux agents vient perturber le subtil équilibre du calcul des ISS. Et le résultat c'est une baisse sensible des indemnités pour de nombreux agents. Où est donc le respect de l'engagement du ministère ????

Ici où là, des agents voient leur unité rattachée du jour au lendemain à un autre service ordonnateur et ...bingo, c'est leur coefficient de service qui s'envoie en l'air de (moins) 0,10 point !!! C'est précisément ce qui vient de se passer pour les contrôleurs Phares et balises/ sécurité maritime (PBSM) du CROSS gris nez. Les représentants CGT du personnel demandent des comptes à la DGPA : « oh mais oui, comme vous avez raison, nous allons remédier sur le champ à tout cela » leur répond-on la bouche en cœur. 12 mois après, rien n'a été fait pour régulariser les choses.... Les agents perdent prés 500 Euros par an...Foutage de gueule !!!

Et il en va ainsi pour tout le monde aujourd'hui. Public ou privé, les mêmes prévaricateurs sont à l'œuvre, inspirés par la doctrine du « plus de compétitionmoins de régulation ».

Après s'être payé la tête de millions de salariés, tous secteurs confondus, et de leurs représentants syndicaux, les ressortissants de la jet-set au pouvoir s'étonneront que puisse se développer une forme d'anarcho-syndicalisme aux actions violentes et incontrôlées. D'ailleurs, ne voit-on pas apparaître des revendications d'actes radicaux au nom d'une dénommée...Fraction Armée Rouge?

Ca vous dit quelque chose la Fraction Armée Rouge.....les années de plomb en Italie, en Allemagne?!

Mais ce n'est pas ce mépris qui me gêne le plus au fond, mais plutôt l'indifférence de ceux qui le subissent et j'ai du mal à en comprendre les ressorts. Au SNAPB, nous allons encourager nos agents à saisir, en tant que de besoin, les tribunaux administratifs, sur la base des textes ministériels qui actent les garanties des agents. Je ne sais si la démarche sera productive. Elle nous donnera au moins l'occasion de vérifier si l'ultime rempart républicain - l'institution judiciaire - ne s'est pas déjà écroulée devant les coups de boutoir de la peopledroite.

Je termine en formulant des vœux de succès professionnel et syndical à l'attention de chacun d'entre vous. Bonne année à tous.

Didier Alligné Secrétaire Général-adjoint du S.N.A.P.B.-C.G.T.



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT

ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex tél.: 01 48 18 82 81 – Fax: 01 48 51 62 50 –

 $E\ mail: \underline{fd.equipement@cgt.fr} - Site: \underline{www.equipement.cgt.fr}$

Communiqué de presse

La Fédération nationale CGT de l'équipement et de l'environnement se félicite de la forte mobilisation de la manifestation du jeudi 24 janvier dans la fonction publique.

Nous avons été plus de 400 000 manifestants dans toute la France. Les personnels de l'équipement et de l'environnement ont répondu massivement avec un taux de grévistes supérieur à 20%.

D'ores et déjà, la Fédération appelle ses syndiqués, les salariés de ses secteurs à participer à la construction de l'initiative interprofessionnelle de février initiée par la Confédération CGT, sur les questions de l'évolution des salaires, du niveau des pensions, du pouvoir d'achat.

La Fédération CGT de l'équipement et de l'environnement exige :

- L'arrêt des suppressions d'emplois dans la fonction publique,
- L'arrêt du recours à la précarité par une véritable politique pluriannuelle de l'emploi,
- L'ouverture de véritable négociation sur le rattrapage du pouvoir d'achat des actifs et des retraites,
- La revalorisation du point d'indice et la reconstruction de la grille
- Le maintient de services publics de proximités de qualités, accessibles à tous permettant un accueil amélioré des usagers et un traitement optimal de leurs demandes.

Montreuil, le 25 janvier 2008



Communiqué commun des organisations CGT de la Fonction publique

(UGFF – Santé – Services publics – FAPT)

FONCTION PUBLIQUE: LA MOBILISATION S'INSCRIT DANS LA DUREE

La journée d'action d'aujourd'hui dans la Fonction publique confirme la volonté des fonctionnaires et agents publics d'obtenir du gouvernement des réponses aux exigences portées depuis des mois de manière unitaire sur les salaires, l'emploi et les missions de service public. Cette troisième journée de mobilisation depuis la rentrée 2007 prouve qu'un processus durable d'action est enclenché et que la seule porte de sortie du conflit réside dans la volonté du gouvernement de satisfaire rapidement les revendications des agents.

En faisant à ce stade le choix par la voix d'Eric Woerth de renvoyer la négociation au 18 février, le gouvernement porte l'entière responsabilité du conflit et de sa poursuite.

Avec plus de 400 000 manifestants dans toute la France et un taux global de grévistes de l'ordre de 30 %, la mobilisation dans la Fonction publique est d'un niveau comparable à celle du 20 novembre dernier.

La CGT observe que la grève d'aujourd'hui recueille le soutien de 57% des Français et celui de 77% des salariés du secteur public. Cette adhésion massive de l'opinion à un mouvement social est d'un niveau sans précédent depuis l'élection de Nicolas Sarkozy. Il démontre la totale légitimité de l'action des agents de la Fonction publique et l'urgence de la réponse à leurs attentes.

La CGT condamne avec fermeté la désinformation du gouvernement quant au taux de grévistes comptabilisé ce jour. Les chiffres ridiculement bas annoncés par le ministère de la Fonction publique sont une nouvelle provocation pour les centaines de milliers d'agents qui ont fait entendre aujourd'hui leurs revendications. Pour la CGT, ce tripatouillage des chiffres sonne comme un aveu de faiblesse de la part du gouvernement.

La CGT appelle d'ores et déjà à préparer de nouvelles étapes de mobilisation dans la première quinzaine de février. Elle mettra cette perspective en débat lors de l'intersyndicale de demain.

Montreuil, le 24 janvier 2008

Communiqué commun des organisations syndicales de la Fonction publique

(CGT – FO – FSU – CFDT – CFTC – UNSA –Solidaires)

A près la journée d'action du 20 novembre, la mobilisation du 24 janvier confirme l'ampleur du mécontentement et des attentes des personnels de la Fonction publique en matière de salaires, d'emploi et de missions. Ce mouvement rencontre l'adhésion majoritaire de l'opinion.

Pour l'instant, la seule réponse ministérielle est un rendez vous tardif le 18 février, alors que la revendication unitaire est portée depuis l'été 2007. A cela s'ajoute une menace inacceptable de remise en cause des conditions d'exercice du droit de grève dans l'Education voire au-delà.

Les organisations soussignées appellent le gouvernement à prendre d'urgence la mesure des exigences des personnels et à apporter les réponses qu'ils attendent. Elles exigent l'ouverture de négociations salariales dès la première semaine de février. Il serait incompréhensible que le gouvernement organise une « *semaine de la Fonction publique* » sans répondre aux revendications des personnels : si le ministre a des propositions à faire, il n'y a aucune raison d'attendre trois semaines. Elles écrivent dans ce sens au Premier Ministre. Elles se réuniront le 1^{er} février pour apprécier les réponses du gouvernement.

D'ores et déjà les organisations appellent les personnels à maintenir la pression par des initiatives unitaires (conférences de presse, interpellations des élus, rassemblements, manifestations,...) en particulier à l'occasion de la « *semaine de la Fonction publique* » organisée par le gouvernement du 1^{er} au 8 février.

Les Lilas le 25 janvier 2008



Compte rendu de la réunion du 16 janvier au MEDAD entre le Secrétaire général, les préfigurateurs et les syndicats concernant la réorganisation de l'administration centrale

Le 16 janvier, les fédérations syndicales des 3 ministères (équipement – environnement – industrie) étaient reçues par M. Lallement, Secrétaire général du MEDAD, accompagné des préfigurateurs des futures directions d'administration centrale.

Pour la CGT (équipement – environnement – industrie) : Jean-Marie Rech, Nicolas Baille, Patricia Cerisay, Pascal Sancere, Gilles Oberrieder.

En séance, nous était remise une nouvelle version du « protocole de concertation et de mise en œuvre de la réorganisation du MEDAD » baptisé plus sobrement, suite aux critiques syndicales de la réunion de préparation, « Cadre de concertation et de mise en œuvre ».

Ce cadre de concertation comprend 4 volets :

- le processus de construction des nouvelles structures d'administration centrale ;
- la réorganisation des services déconcentrés ;
- les thématiques transversales, dans le prolongement des groupes de travail pilotés depuis l'été 2007 par le Cabinet, comprenant 3 groupes de travail, mis en place à partir du mois de février :
 - o gestion des compétences, mobilité et formation ;
 - o problèmes immobiliers de l'administration centrale ;
 - o les conditions de travail et l'action sociale.
- les modalités d'affectation des agents dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale.

A ce document était joint un calendrier de réunion :

Réunions de CTPC : 29 janvier, 12 mars, 8 avril Réunions de CTPM : 7 février, 19 mars, 16 avril Ainsi que quatre réunions que l'administration organisera avec les personnels les 6, 8, 13 et 15 février ainsi qu'une réunion de l'encadrement le 30 janvier.

M. Lallement, après avoir passé la parole aux différentes organisations syndicales (voir déclaration CGT ci-après) a présenté un diaporama relatif aux conséquences pour le MEDAD du conseil de modernisation du 12 décembre 2007 précisant qu'il n'y avait pas de mise en cause de l'intervention publique pour notre ministère contrairement à d'autres ministères.

Ce diaporama situait le cadre de la RGPP (Révision générale des politiques publiques) avec un calendrier national et notamment un 2^{ème} conseil de modernisation des politiques publiques au printemps 2008 (sans doute après les municipales a-t-il dit).

Il a évoqué le lien hiérarchique des préfets de région sur les préfets de département, « *une petite révolution* » qui allait après tout simplifier les choses puisqu'au lieu de 95 interlocuteurs il n'y en aurait plus que 22.

La 2^{ème} partie du diaporama s'intitulait « la position défendue par le MEDAD ». Face au ministère de l'intérieur, M. Lallement expliquait la volonté du ministre de mettre en place au niveau régional une DREDAD (fusion DRIRE, DIREN, DRE y compris les missions logement et développement industriel) avec gestion des personnels et des moyens humains et financiers (mutualisation verticale), une DDEA avec les compétences logement et risques. Concernant le logement, M. Lallement expliquait sa préférence pour un rattachement au MEDAD plutôt qu'à la cohésion. Il vaut mieux en effet construire 500 000 logements que gérer uniquement l'urgence (rattachement à la cohésion).

Face aux décisions à venir du conseil de modernisation sur permis de construire, missions d'ingénierie concurrentielle, politique de l'eau et pilotage des opérateurs, M. Lallement a affirmé que le MEDAD demande une ingénierie publique de haut niveau, il souhaite conforter les CETE et le Réseau scientifique et technique (RST), M. Borloo va d'ailleurs effectuer un déplacement à Marne la Vallée pour rencontrer les acteurs du RST dans le cadre du futur pôle de recherche du MEDAD. Il confirme également que la note du 15 février 2007 sur l'orientation du RST reste d'actualité.

On attend les résultats de la mission confiée à M. Lebrun pour mener une réflexion concertée sur le permis de conduire (il est ouvert sur cette question, le problème étant la file d'attente et les délais pour l'obtention du permis).

Concernant le permis de construire, il souhaite que l'Etat conserve son rôle, même si la RGPP opte plutôt pour sa suppression.

Une réflexion est en cours sur police de l'eau et de la nature. Il a dit ne pas souhaiter toucher aux agences de l'eau.

Pourquoi conserver des services déconcentrés? C'est une question d'équilibre des pouvoirs. Il faut une présence technique et d'expertise sur le terrain. Le Secrétaire général du ministère confirme ainsi sa volonté d'avoir des services déconcentrés Etat en régions et départements.

Mme Pappalardo (préfiguratrice du Commissariat général au développement durable) a ensuite présenté les 33 chantiers et 270 engagements issus du Grenelle de l'environnement.

La CGT est intervenue sur la question des effectifs. Comment faire avec moins d'agents, moins d'ETP. Il s'agit aujourd'hui pour le ministre d'appliquer une gestion purement comptable. Et c'est là où le bât blesse! Concernant le Grenelle de l'environnement, la CGT déplore l'absence de traduction financière et budgétaire des mesures du Grenelle dans la loi de finances 2008. Quant aux DIR (Directions interdépartementales des routes), construites dans une certaine logique, pas question de faire encore subir des conséquences désastreuses à des personnels qui ont été très malmenés par la mise en place récente de ces directions.

Aux interrogations syndicales, M. Lallement, sans rien dire de la situation des effectifs, comprend combien les situations d'attente des personnels sont difficiles mais il faut une souplesse dans les délais (la lettre de missions du ministre n'est pas signée). Faut-il caler les DIR sur les zones de défense ? (voir les avantages/inconvénients). Faut-il

que les DIR évoluent ensuite, la phase du mouvement dépend de la phase de décision.

Concernant les personnels des services navigation, il n'est pas prévu de modification ni de transfert à VNF.

A la question de savoir pourquoi le préfigurateur de la Direction générale des infrastructures et des transports intermodaux a été remplacé par M. Bursaux, la réponse est que le préfet de Meurthe et Moselle pressenti (M. Parant), récent dans son poste, n'a pu se dégager de ses nouvelles fonctions.

Les préfigurateurs après s'être présentés ont dégagé les domaines de compétence de leurs directions et promis des réunions avec les organisations syndicales. La CGT a également demandé que les préfigurateurs organisent une réunion avec l'ensemble des personnels de leur future direction, ce qui a été accepté.

M. Lallement a conclu la réunion en s'engageant pour un 1^{er} contact de chaque préfigurateur avec les organisations syndicales d'ici la fin janvier.
Il a proposé également, de créer un Groupe de suivi sur la mise en place du MEDAD.

Il a tenté de rassurer les syndicats en évoquant les transferts de personnels par bloc (sauf exception !!). Il a promis des arbitrages rapides (il relance Borloo !!). Il considère que seul, le problème du rattachement de la partie « logement » pose encore problème avec des conséquences sur l'organisation de l'administration centrale.

L'ensemble des documents remis en séance : Cadre de concertation et de mise en œuvre de la réorganisation du MEDAD + présentation RGPP + Etat d'avancement du Grenelle de l'environnement sont accessibles sur le site fédéral : www.equipement.cgt.fr

Vous avez ci-après la déclaration commune CGT (équipement- environnement-industrie) ainsi que la liste des préfigurateurs.





Déclaration CGT

Nicolas BAILLE pour la délégation

Monsieur le Secrétaire général,

Après les non-réponses aux questions que nous posions au ministre en CTPM, le calendrier et la méthode qui nous ont été présentés en réunion du 10 janvier sont caricaturaux du point de vue d'un véritable besoin de concertation avec le personnel et les organisations syndicales. Pour preuve, les convocations des CPTM au lendemain-même des CTPC.

C'est pourquoi nous demandons d'ores et déjà le report du CTPM prévu le 31 janvier.

Dans la même logique, nous ne pouvons pas préjuger des échanges avec le personnel, l'encadrement et les organisations syndicales.

C'est pourquoi nous sommes opposés à la fixation anticipée d'un CTPM conclusif - ici proposé le 16 avril - qui apparaît comme une date couperet.

Nous demandons aussi à pouvoir participer à la réunion prévue avec l'encadrement le 30 janvier, réunion qui ne doit pas être limitée à l'encadrement supérieur.

Enfin, il nous paraît nécessaire de prévoir au-delà d'une première rencontre, une réunion avec chaque préfigurateur, avant qu'il ne vous remette leur rapport.

Des choses peuvent bouger puisque nous avons appris le changement du jour au lendemain d'un préfigurateur qui nous avait été présenté par le ministre lui-même!

Nous souhaitons d'ailleurs avoir des éclaircissements concernant les motivations d'un tel changement.

Autre changement sur lequel nous souhaitons des éclaircissements : celui concernant l'appellation de la Direction générale des infrastructures et des transports intermodaux. Que signifie la disparition du dernier terme ?

Quant à la DSCR, l'hypothèse d'une transformation du service chargé du permis de conduire en agence serait abandonnée au profit d'une autre forme d'organisation ? Laquelle ? Les missions resteront-elles, en tout état de cause et comme nous le demandons, au sein d'un service de l'Etat ?

Le choix d'un rattachement de la DRAST (*Direction de la recherche et de l'animation scientifique et technique*) au Commissariat général peut-il évoluer vers son maintien au sein du Secrétariat général, comme nous le souhaitons ?

De même, acceptez-vous de revoir l'orientation qui dépouillerait pour l'essentiel les Directions générales de services de proximité concernant les fonctions juridique, international, communication...?

Nous continuons de dénoncer une politisation accrue de l'administration centrale, la fracture grandissante entre celle-ci et ses services déconcentrés et à compétence nationale. L'argument selon lequel la réorganisation serait destinée à combattre des cloisonnements ne nous convainc pas. Nous constatons au contraire des empilements hiérarchiques supplémentaires, loin de la transversalité nécessaire que vous mettez en avant : Commissariat général, Secrétariat général, des directions générales avec des directions etc.

Faire vivre une véritable transversalité demanderait en outre, non pas moins de moyens, mais bien plus de moyens.

Deux observations enfin concernant la fiche « modalités d'affectation des agents dans le cadre de la réorganisation de l'administration centrale » :

- ⇒ L'engagement que chaque agent doit retrouver un poste au sein de la future organisation ne suffit pas. Il doit préciser que ce poste doit correspondre au niveau de qualification de l'agent.
- ⇒ Une grande absente : la formation à mettre en œuvre pour donner aux agents les moyens de faire face à une réorganisation d'une telle ampleur.

La question de la formation nous semble aussi posée dans toutes les évolutions dans les services déconcentrés avec un risque important de perte de compétence.

L'objet de cette réunion est la réorganisation de l'administration centrale, cependant, concernant les services déconcentrés, nous demandons qu'une réflexion soit engagée rapidement avec les organisations syndicales car la fiche qui est présentée pour cette réunion n'apporte aucune réponse. Concernant la fusion des DRE-DRIRE-DIREN, les personnels concernés s'interrogent quant à leur devenir tant en terme de missions que de déroulement de carrières et de gestion. Il en est de même pour la fusion des DDE et des DDAF. Nous ne reviendrons pas ici sur notre position concernant ces fusions-réorganisations, nous l'avons fait lors du CTPM du 18 décembre dernier.

Concernant les personnels Finances-Industrie arrivant au MEDAD :

- pour les DRIRE aucun calendrier de concertation n'est esquissé, alors que les décisions de fusion sont proches. Dans quel cadre national les problématiques préoccupant les agents changeant de ministère seront-elles abordées suffisamment en amont des restructurations?
- pour l'administration centrale, dans quel cadre concilier à la fois les garanties générales pour l'ensemble des agents et les préoccupations propres aux agents finances, qui conçoivent leur mobilité aussi bien aux Finances qu'au MEDAD ?

En conclusion, la CGT se prononce pour que ce ministère soit porteur d'une stratégie globale s'agissant tant de l'industrie, que de l'environnement, des transports, de l'équipement et d'aménagement du territoire. Il faut donc que ce ministère soit un grand ministère technique organisé au niveau national, régional et départemental avec un réseau territorial au plus près des usagers. Nous considérons que les services déconcentrés sont les lieux privilégiés pour développer l'ensemble des missions.

Préfigurateurs de l'Administration centrale du MEDAD

- Conseil général de l'écologie, de l'aménagement et du développement durables :

Claude MARTINAND

- Commissariat général au développement durable :

Michèle PAPPALARDO

- Direction générale Énergie Climat :

Pierre Franck CHEVET

- Direction générale des Infrastructures et des Transports intermodaux :

Daniel BURSAUX

- Direction générale Aviation Civile :

Patrick GANDIL

- Direction générale Ressources, Territoires, Habitats :

Jean-Marc MICHEL

- Direction générale Prévention des risques :

Laurent MICHEL

- Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires :

Pierre MIRABAUD

- Délégation interministérielle à la sécurité routière :

Cécile PETIT

- Direction générale des ressources humaines et des moyens :

Hélène JACQUOT-GUIMBAL

- Direction générale pour les affaires européennes et internationales :

Raymond COINTE

- Direction du pilotage et de l'évolution des services :

Corinne ETAIX

- Direction pour les affaires juridiques :

Thierry-Xavier GIRARDOT

Haut fonctionnaire délégué de défense et de sécurité, et à l'intelligence économique :
 Gilles LEBLANC

Les lettres de mission des préfigurateurs sont sur le site fédéral dans le dossier M.E.D.A.D.





Fédération de l'Equipement, de l'Environnement, des Transports et des Services

Montreuil, le 21 janvier 2008

Ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables *Monsieur Jean-Louis BORLOO* Ministre d'Etat Hôtel de Roquelaure 246, Boulevard St Germain 75007 Paris

Monsieur le Ministre,

Dans une période extrêmement tendue, les agents inquiets pour leur devenir, sont pour une large majorité, confrontés à des situations qu'ils n'ont pas choisies et qui s'avèrent malheureusement très souvent complexes, déstabilisantes et sources d'anxiété très difficiles à vivre. Dans ce contexte, l'action sociale doit se situer à un niveau d'excellence, en adéquation avec les ambitions affichées par votre ministère d'Etat.

Toutes les conditions sont à réunir pour pérenniser l'ensemble des instances et des structures qui composent notre action sociale et qui sont devenues en un peu plus de 20 ans des acteurs incontournables de notre ministère.

L'arrêté du 22 mai 1985 portant création du Comité Central d'Action Sociale (CCAS) et des Comités Locaux d'Action Sociale (CLAS) et fixant leur organisation avait comme objectif d'améliorer les moyens d'animation et de coordination de l'action sociale, en donnant un plus grand rôle aux partenaires sociaux et notamment aux organisations syndicales.

La circulaire du 26 juin 2000 représente l'aboutissement de la reconnaissance du travail accompli pendant 15 ans par le CCAS et les CLAS. Elle démontre la justesse des principes sur lesquels ils sont fondés et la force qui naît de l'action partenariale.

L'instruction relative à l'organisation de l'action sociale du 24 octobre 2006, signée par la Directrice Générale, Madame Hélène Jacquot-Guimbal, stipule que les principes de l'arrêté du 22 mai 1985 et de la circulaire du 26 juin 2000 précisant le rôle du CCAS et des CLAS sont maintenus, voire consolidés. A aucun endroit dans ce texte n'apparaît un éventuel affaiblissement du rôle du Président du CLAS, au contraire. Nous ne pouvons donc pas admettre que dans le cadre du toilettage de l'arrêté de 1985 – rendu nécessaire par les réorganisations et la mise en place de la LOLF – les CLAS soient mis en péril par une décision de la DGPA contraire aux engagements de cette instruction.

En effet, aujourd'hui, les Présidents de CLAS sont des représentants du personnel élus qui, conformément aux textes en vigueur, décident de consacrer l'intégralité ou une partie de leurs activités dans l'exercice d'un mandat de 3 ans.

Cette mission aux responsabilités très importantes est reconnue et très appréciée par les agents et leurs familles. Elle concourt au bon fonctionnement des services, mais oblige à une très forte implication qui nécessite un temps suffisant pour accomplir avec détermination et abnégation cette noble tâche.

C'est pourquoi environ 75% des Présidents de CLAS ont décidé de consacrer entre 50 et 100% de leur temps à leur mandat.

Nous refusons une remise en cause provoquée par la mise en place d'une procédure où le chef de service déciderait du temps suffisant aux Présidents de CLAS pour exercer leurs mandats.

Dans le cadre de la réduction des effectifs, de nombreux chefs de service seront tentés de réduire à sa plus simple expression l'action sociale et il serait donc quasiment impossible de faire fonctionner correctement un CLAS, quand on sait l'importance du rôle du Président. Quel agent voudra s'engager dans cette mission, s'il n'a pas l'assurance de pouvoir mener à bien son mandat.

De nombreux Présidents de CLAS ont compris le danger d'une mesure qui conduirait à vider de son sens un principe fondamental de l'arrêté de 1985 conforté par la circulaire de 2000. Ils ont réagi en exigeant de la DGPA que l'écriture de l'article 31 de l'arrêté soit conservée intégralement. Ceci s'est traduit par une première vague de motions. Les moyens des Présidents des futures commissions régionales d'action sociale doivent être aussi conformes aux textes en vigueur.

Les fédérations syndicales CGT et FO considèrent que l'application de cette procédure produirait un bouleversement considérable et risquerait fort de conduire à court terme à la disparition de l'action sociale de proximité indispensable aux agents et à leurs familles ; quand dans le même temps, les Présidents sont de plus en plus sollicités par les agents qui vivent mal les grandes turbulences actuelles.

La CGT et FO y verraient également une attaque contre les représentants des personnels.

Alors que les CLAS doivent être mis en place rapidement dans les DIR, ce n'est sûrement pas d'une action sociale fragilisée et étriquée dont ont besoin les agents, mais bien d'une action sociale pérenne, développée et conquérante, à la hauteur des nombreux besoins des agents actifs et retraités.

L'action sociale traite de l'humain et doit être préservée.

Monsieur le Ministre, nous vous demandons que l'article 31 de l'arrêté du 22 mai 1985, principe fondateur et fondamental, soit conservé intégralement dans son écriture originelle. Il en va de la survie des CLAS.

A l'heure où les mutations, les transferts, les fusions s'opèrent, nous attendons des engagements qui marquent votre volonté de faire de l'action sociale une priorité absolue de votre ministère.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Pour la Fédération CGT Le Secrétaire Général

Pour la Fédération FO Le Secrétaire Général

signé

Jean-Marie RECH

signe

Jean HEDOU